AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0968
FR0000071946-FS0430

3 juillet 2015

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALTEN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 juillet 2015, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes, intervenus le 30 juin 2015 :

- M. Simon Azoulay a déclaré avoir franchi individuellement en hausse le seuil de 5% du capital de la société ALTEN et détenir 1 931 705 actions ALTEN[1] représentant 3 665 255 droits de vote, soit 5,74% du capital et 9,62% des droits de vote de cette société[2] ;

- la société SGTI[3] a déclaré avoir franchi individuellement en baisse le seuil de 15% des droits de vote de la société ALTEN et détenir 2 630 775 actions ALTEN représentant 5 261 550 droits de vote, soit 7,82% du capital et 13,81% des droits de vote de cette société[2].

Ces franchissements de seuils résultent du remembrement d'actions ALTEN dont l'usufruit avait été apporté par M. Simon Azoulay à la société SGTI qu'il contrôle[4].

M. Simon Azoulay n'a franchi, directement et indirectement, aucun seuil et a précisé détenir 5 430 667 actions ALTEN représentant 9 794 992 droits de vote, soit 16,15% du capital et 25,71% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Simon Azoulay	1 931 705	5,74	3 665 255	9,62
SGTI	2 630 775	7,82	5 261 550	13,81
SGTI 2[5]	868 187	2,58	868 187	2,28
Total Simon Azoulay	**5 430 667**	**16,15**	**9 794 992**	**25,71**

[1] Dont 1 283 550 actions ALTEN détenues en nue-propriété et assimilées au titre du 6° du I de l'article 233-9 du code de commerce, l'usufruit desdites actions étant détenu par des tiers.
[2] Sur la base d'un capital composé de 33 627 625 actions représentant 38 092 162 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Contrôlée par M. Simon Azoulay.
[4] Cf. notamment D&I 212C0013 du 3 janvier 2012.
[5] Contrôlée par M. Simon Azoulay.